Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 032-213202427-20261006-DE_06102026_4B-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS**

| DATE | | NOMBRE DE MEMBRES | | | SUFFRAGES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Séance | Convocation | Afférents au Conseil Municipal | Présents | Qui ont pris part à la délibération | Pour | Contre | Sans opinion |
| 06 octobre 2026 | 02 octobre 2026 | 19 | 15 | 15 | 15 | 0 | 0 |

**L'an deux mille vingt-six et le six octobre** à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames CLAMENS Martine, COSTA Monique, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DORBES Madeleine, LABAT Marie-Paule, NAVARRE Jane-Marie et SOURIGUERE Véronique et Messieurs AUBIAN Jean-Michel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, MONCASSIN Jean et RIEU Alain.
Excusés : Madame PICHON-GBALOU Véronique et Messieurs AVEZAC Fabien, FERRIS Arnaud et MENDOUSSE Nicolas.
Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la mutation d'un agent ou à la démission d'un agent ou au départ de la retraite d'un agent ou à la mise en disponibilité d'un agent ou d'un détachement d'un agent de plus de 6 mois, il est nécessaire de recruter des agents contractuels. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutive.
Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de ces catégories de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇨ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour la période du 07 octobre 2026 au 31 décembre 2027 dans les conditions suivantes :

| NATURE DES FONCTIONS | *GRADE CORRESPONDANT* | *NIVEAU DE REMUNERATION* |
|---|---|---|
| Agent d'entretien polyvalent | Adjoints Techniques Territoriaux | Du 1er échelon à un échelon doté d'un indice majoré inférieur ou égal à celui détenu par le titulaire du poste, au vu du profil du remplaçant |
| Responsable espaces verts | Agents de Maîtrise | |
| Responsable bâtiments | Agents de Maîtrise | |
| Agent d'entretien polyvalent | Agents de Maîtrise | |
| Agent de service en école élémentaire | Adjoints Techniques Territoriaux | |
| Agent spécialisé des écoles | Agents Territoriaux Spécialisés Ecoles Maternelles | |
| Médiathécaire | Adjoints Territoriaux de Patrimoine | |
| Agent administratif polyvalent | Rédacteurs | |
| Agent administratif polyvalent | Adjoints Administratifs Territoriaux | |
| Réceptionniste camping | Adjoints Administratifs Territoriaux | |

⇨ d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement d'agents contractuels.
⇨ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.

Le Maire,
Roger BREIL.

MAIRIE de MASSEUBE
32140